



# **Donato Import Export**

# La conformité

- De nos jours on doit connaître les principaux intervenants dans toutes transactions commerciales.
- Ainsi que des particuliers

# La conformité

## Définitions

- Banque : désigne l'institution financière et de toutes ses filiales
- BSIF : désigne le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada
- CANAFE : désigner le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

# La conformité

- Le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ont des impacts négatifs importants sur la stabilité du système financier et sur la société en général.
- C'est pourquoi le Canada a instauré un cadre législatif et réglementaire comprenant

# La conformité

- La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes
- Le Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes
- Le Règlement sur la déclaration des opérations douteuses-recyclage des produits et financement des activités terroristes

# La conformité

- Le Code criminel et le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terroriste
- Les lignes directrices émises par CANAFE
- La ligne directrice B-8 (Mécanismes de dissuasion et de détection du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes) émise par le BSIF

# La conformité

## Philosophie

- La Banque étant une institution socialement responsable, elle s'engage à:
- Faire sa part pour protéger la société contre la criminalité et les activités terroristes
- Établir et maintenir des relations d'affaires saines avec ses clients
- Prendre les moyens appropriés et raisonnables pour respecter les exigences réglementaires

# La conformité

Objectifs :

- D'éviter que la Banque ne serve de conduit pour le recyclage des produits de la criminalité ou le financement d'activités terroristes
- D'encadrer les activités visant le respect des exigences réglementaires



# La conformité

Objectifs :

- De s'assurer de la mise en place de contrôles supplémentaires dans les situations déterminées comme étant à risque élevé
- De promouvoir de bonnes pratiques favorisant la protection de la réputation de la Banque

# La conformité

## Sanctions

- Tout employé qui contrevient à cette politique ou aux directives ou procédures s'y rapportant s'expose à des mesures disciplinaires immédiates pouvant aller jusqu'au congédiement ou des poursuites ou pénales, conformément à la politique sur la gestion du risque réglementaire de la Banque

# Les paiements

Exporter ou Importer

Comment doit-on se faire

Payer ou de Payer ?

# EXPORTATION / IMPORTATION

- DISCUSSION LORS DE LA VENTE
- QUEL TERME DE VENTE UTILISER  
(INCOTERMS 2010)
- QUELLES MÉTHODES DE PAIEMENTS  
UTILISER
- QUELS SONT LES TERMES DE  
PAIEMENTS
- QUEL EST LE FINANCEMENT  
PROPOSER

# LORS DE LA PROPOSITION

- Moyens sécuritaires
  - Transfert de fonds
  - Lettre de crédit / Lettre de Crédit Confirmé
  - BPO
  
- Moyens non sécuritaire
  - Compte ouvert
  - Encaissement/Collection documentaire

# LE TRANSFERT DE FONDS

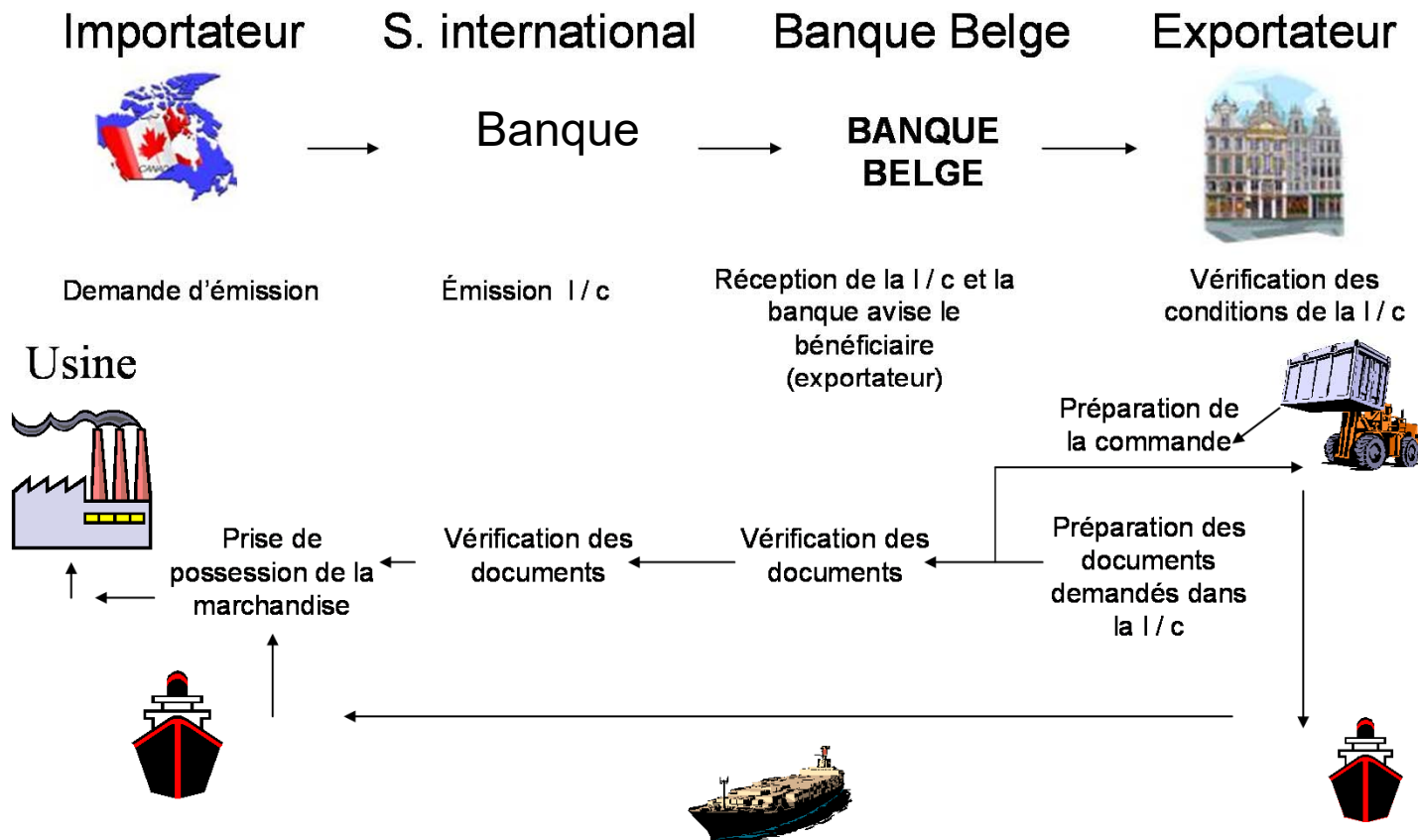
UN VIREMENT DE FONDS AVANT  
L'EXPÉDITION DE LA MARCHANDISE  
AUSSI APPELÉ WIRE TRANSFERT

# Lettre de crédit / Import

**qui implique l'engagement ferme d'une institution financière de payer l'exportateur(bénéficiaire) à la condition que soient respectés les termes et conditions du contrat commercial établi avec l'importateur(donneur d'ordre).**

**Le crédit documentaire est aussi appelé lettre de crédit**

# Lettre de crédit / Import

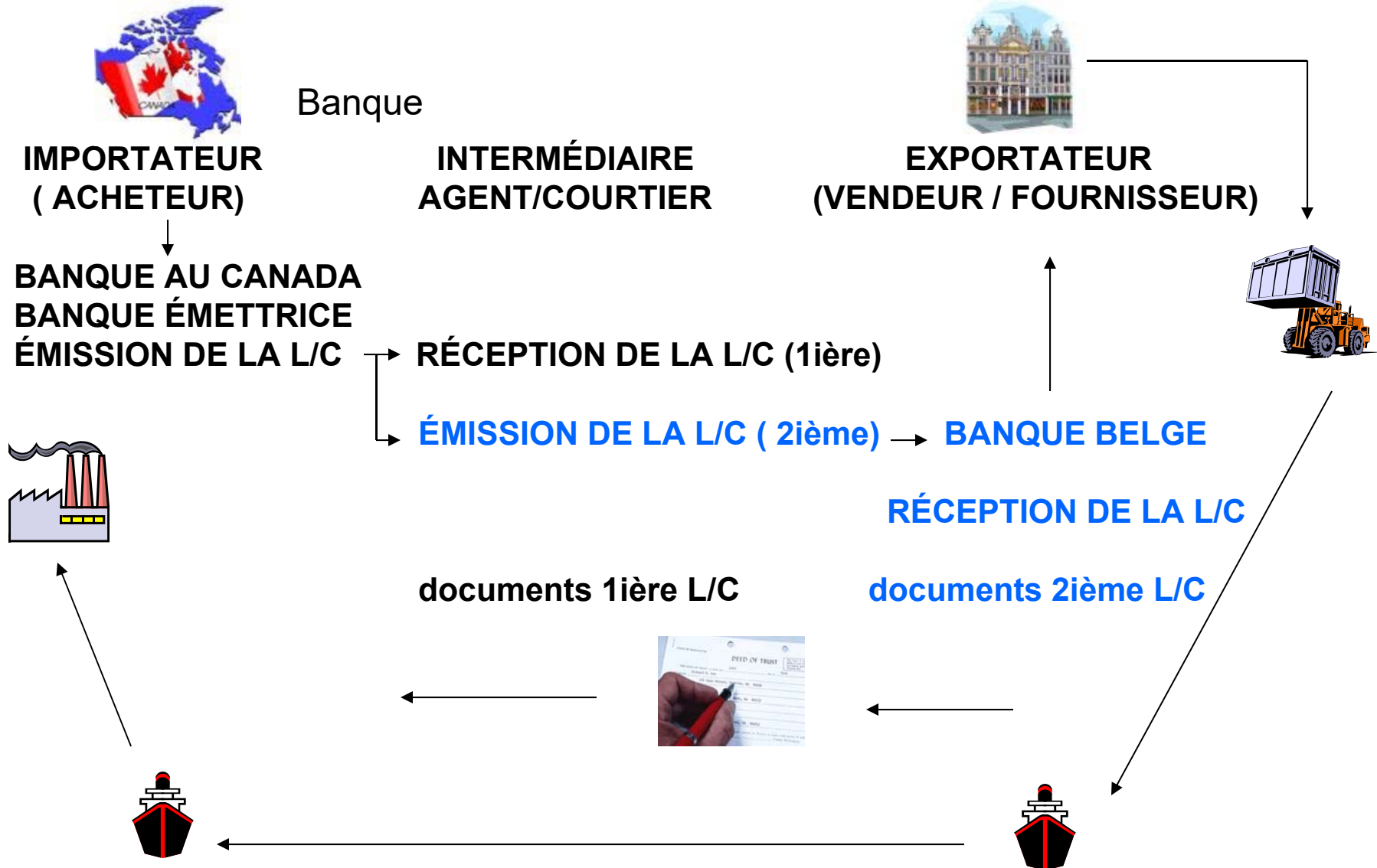




# Lettre de crédit / Import

- **Certificat d 'origine**
- **Facture commerciale**
- **Liste de colisage**
- **Certificat de qualité/d'inspection**
- **Connaissancement**
- **Certificat d'assurance**
- **etc...**

# Lettre de crédit Transférable



# Lettre de crédit Transférable



**Le crédit ne peut être transféré que suivant les termes et conditions spécifiés dans le crédit d'origine sauf en ce qui concerne :**

- le montant du crédit, - tout prix unitaire y indiqué,
- la date de validité - période de présentation des documents,
- la période d'expédition,
  - tous ces éléments pouvant être - conjointement ou séparément-réduits ou ramenés.

**Le pourcentage pour lequel la couverture d'assurance doit être prise peut être augmenté afin d'atteindre le montant de couverture stipulé dans le crédit d'origine, ou les présents articles.**



# LE COMPTE OUVERT

- RISQUES
- ACHETEUR / IMPORTATEUR
- RISQUES COMMERCIAUX
- PAYS
- POLITIQUE ÉCONOMIE
- QUAND L 'UTILISER
- LORS D'UNE CONFIANCE  
ABSOLUE

# LE COMPTE OUVERT

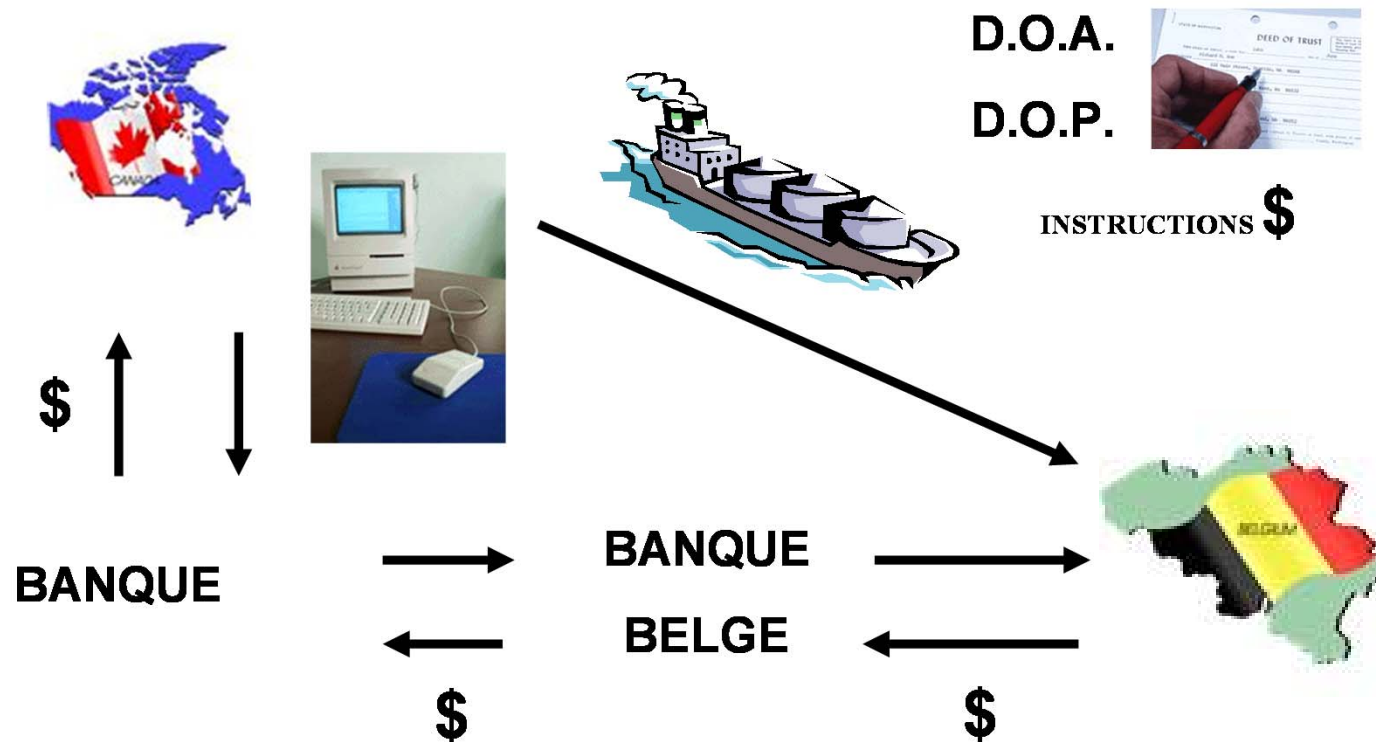
**CE MODE DE PAIEMENT CONSISTE  
EN L'EXPÉDITION DE LA  
MARCHANDISE ET DES DOCUMENTS  
(SOUVENT LA FACTURE  
COMMERCIALE) À L'IMPORTATEUR  
QUI PROCÈDE ENSUITE LE PAIEMENT.**

# **ENCAISSEMENT/COLLECTION DOCUMENTAIRE**

**L 'ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE  
EST CONSTITUÉ D 'UN JEU DE  
DOCUMENTS COMMERCIAUX  
(FACTURE, DOCUMENTS  
D 'EXPÉDITION, DOCUMENTS DE  
PROPRIÉTÉS) ACCOMPAGNÉS OU  
NON DE DOCUMENTS FINANCIERS.**

# ENCAISSEMENT/COLLECTION DOCUMENTAIRE

## ENCAISSEMENT/ EXPORT



# TRANSITAIRE

**Transitaire vous aide à compléter la documentation pour l'export/l'import**

**Choix mode - Estimé coût**

**Couverture d'assurance coût**

**Confirmation du mode de transport**





# Couverture d'assurance

- Export développement Canada
- Coface
- Euler
- Assurance privée

# Calcul du prix

Quoi doit-on inclure?

- Qui paie les frais bancaires?
- Qui paie le transport?
- Qui paie l'assurance?
- Qui paie le financement?

En quelle devise

# Le compte de banque

En Amérique du nord  
ou aux autres continents

- Une référence bancaire
- Information du client
- Services requis

# Le compte de banque

Une référence bancaire

- Institution
- Le contact et titre

# Le cautionnement ou la garantie

- On utilise le cautionnement ou la garantie pour protéger les acheteurs contre le non-respect des obligations contractuelles des vendeurs moyennant certaines conditions.
- **Le cautionnement ou la garantie de soumission**
- **Le cautionnement ou la garantie de bonne fin**
- **Le cautionnement ou la garantie d' avance**
- **Le cautionnement ou la garantie pour paiements progressifs**
- **Le cautionnement ou la garantie de retenue de garantie**

# Le cautionnement ou la garantie

- **Le cautionnement ou la garantie de soumission**

Émission	Valeur	Durée	Utilité
Lors de la publication des offres	Normalement de 2 % à 10 % de la valeur du contrat	Couvre la période de soumission, généralement six mois.	Garantit à l'acheteur que le soumissionnaire est intègre et responsable.

- **Le cautionnement ou la garantie de bonne fin**

Émission	Valeur	Durée	Utilité
Après adjudication <sup>a</sup>	Normalement de 5 % à 25 % de la valeur du contrat	Jusqu'à l'achèvement des travaux	Permet de confirmer la solvabilité et le respect des obligations contractuelles du vendeur.

a. L'adjudication consiste en la détermination du titulaire d'un marché consécutivement au choix de l'offre jugée la meilleure ou de la soumission la plus basse.

# Le cautionnement ou la garantie

- **Le cautionnement ou la garantie d'avance**

<b>Émission</b>	<b>Valeur</b>	<b>Durée</b>	<b>Utilité</b>
À la signature du contrat	Normalement de 5% à 25% de la valeur du contrat	Pendant la durée complète des travaux (possiblement réduite en fonction des livraisons)	Garantit à l'acheteur le paiement des sommes avancées en cas de non-respect des obligations du vendeur. Assure au vendeur une liquidité immédiate pour le démarrage des travaux.

# Le cautionnement ou la garantie

- **Le cautionnement ou la garantie pour paiements progressifs**

Émission	Valeur	Durée	Utilité
À l'obtention de chacun des paiements progressifs	Correspondante aux avances de fonds reçues de l'acheteur	Jusqu'à la livraison de chacun des lots de marchandises	Rassure l'acheteur sur le fait qu'il pourra récupérer son avance si l'exportateur ne respecte pas ses obligations. Assure au vendeur une liquidité immédiate pour le démarrage des travaux.

## Le cautionnement ou la garantie de retenue de garantie

Émission	Valeur	Durée	Utilité
À la fin des travaux	De l'ordre de 5% à 10% normalement	Jusqu'à 12 à 24 mois après la fin des travaux (ou jusqu'à 5 à 10 ans pour de grands travaux)	Assure à l'acheteur qu'il sera remboursé si les défauts de fabrication ne sont pas corrigés.





Le financement

# LE FINANCEMENT

- **Crédit acheteur**  
**Par votre banquier**
- **Crédit fournisseur**  
**Par vous même**

# LE FINANCEMENT

- **Transiger à l'étranger comporte des risques additionnels**
  - **Risques commerciaux**
  - **Risques politiques**
  - **Risques économiques**

# LE FINANCEMENT

## Risques commerciaux

- **REFUS DE PAYER**
- **RÉPUDIATION DE LA MARCHANDISE**
- **INSOLVABILITÉ**
- **RÉSILIATION DU CONTRAT**
- **DOCUMENTATION**

# LE FINANCEMENT

## Risques politiques

### **GUERRE, DÉSORDRE CIVIL, etc** **RISQUES DE TRANSFERT**

- contrôles gouvernementaux
- sur les paiements à l'étranger

### **RÉVOCACTION DE LICENSE**

- (d'import ou d'export)

# LE FINANCEMENT

## Risques économiques

**VARIATION DU TAUX DE CHANGE**

**INFLATION**

**POLITIQUES MONÉTAIRES**

- ( taux d'intérêt )

# LE FINANCEMENT

**Offrir des options de financements est souvent essentiel à l'établissement d'un marché à l'étranger**

# L'AFFACTURAGE

**Entente commerciale, par laquelle l'exportateur cède, à une tierce partie (l'entreprise d'affacturage), contre paiement immédiat (escompté), les droits de bénéficiaire qu'il détient sur ses créances**



# L'AFFACTURAGE

- Source de liquidité immédiate
- Financement à taux fixe
- Clause de non recours (l'entente peut prévoir une clause par laquelle l'entreprise d'affacturage ne détient aucun recours contre l'exportateur en cas de problèmes de perception d'ordre commerciaux et/ou économiques et/ou politiques)
- Libère du temps à allouer aux autres activités propres au commerce international.



## LE CHANGE



# LE CHANGE

## Une définition

**On définit le risque de change comme étant la possibilité que les fluctuations dans la valeur d' une devise affectent la rentabilité des opérations d' une entreprise.**

# LE CHANGE

- Une opération de transfert de risque
  - de l'entreprise à la banque
  - par le biais d'un éventail de produits flexibles et efficaces.

# LE CHANGE

- **Transactions spot**
- **Transactions à terme**
- **Swaps**
- **Options sur devises**

# LE CHANGE

- **Règlement le jour ouvrable suivant**
- **Taux déterminé par l'offre et la demande**
  - **La devise est une ressource “commodity” et en conséquence sa valeur est fonction des forces de l'offre et de la demande**

# LE CHANGE

- Règlement possible pour toute date future
- Taux de change préétabli et garanti.
  - **Le taux de change est établi en fonction du taux “spot” du moment et du différentiel de taux d’intérêt entre les deux pays concernés.**

# LE CHANGE

- **Connu**
- **Les échéances**
  - **(encaissements**
  - **décaissements)**
- **Les montants**
- **Le taux de change appliqué à votre facturation (prix de revient)**
- **Le taux spot actuel**
- **L'ajustement à terme (points à terme) pour une ou des échéance(s) donnée(s)**



# LE CHANGE

- Inconnu

**L' évolution du marché**

# LE CHANGE

- **La transaction à terme est une opération de transfert de risque**
- **La transaction à terme permet de déterminer aujourd' hui le taux de change qui s' appliquera à une transaction dont le règlement est préétabli pour une date ultérieure.**
- **La transaction à terme protège l' entreprise contre les fluctuations du marché "spot".**

# LE CHANGE

- **Le “swap” permet de faire l’ appariement des contrats de change avec les entrées et sorties de fonds**
- **Un “swap” est composé de deux transactions**
  - **établies simultanément**
  - **pour le même montant**
  - **pour deux échéances différentes (“near date” et “far date”)**

# LE CHANGE

**L'option de change offre à son détenteur le droit mais non l'obligation de transiger à terme.**

**Le privilège de cette plus grande flexibilité est obtenu en échange d'une prime payable au moment de l'établissement du contrat.**



# **Donato Import Export**

INCOTERMS 2010  
par le Chambre de Commerce Internationale (ICC)

**Entrée en vigueur  
1<sup>ier</sup> Janvier 2011**



# Donato Import Export Les Incoterms



**Le contrat commercial**



**Le paiement**



**Les Incoterms**



**Cas pratiques**

# Incoterms 2010



**Les règles de l'ICC pour l'utilisations des termes de commerce nationaux et internationaux**



**Donato  
Import Export**



# Contrat commercial

**Acheteur / Vendeur**

Bien se comprendre

Terme de commerce nationaux et internationaux

Incoterms 2010



**Donato  
Import Export**



Donato  
Import Export

# Le paiement

**S'entendre sur le mécanisme à utiliser**

BPO bank payment obligation

Lettre de crédit

Collection documentaire

Compte ouvert

# Incoterms 2010

## Acheteur / vendeur

Quel transport utilisé ?

Bien établir les responsabilités de chacun

Je prends possession de la marchandise où ?

Qui couvre l'assurance ?

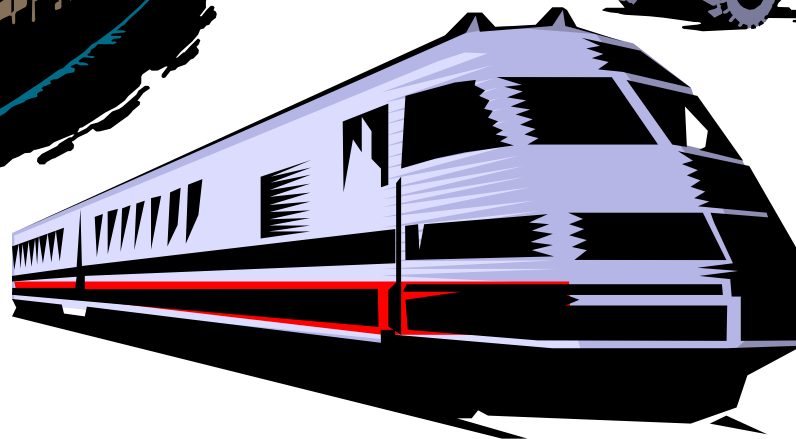
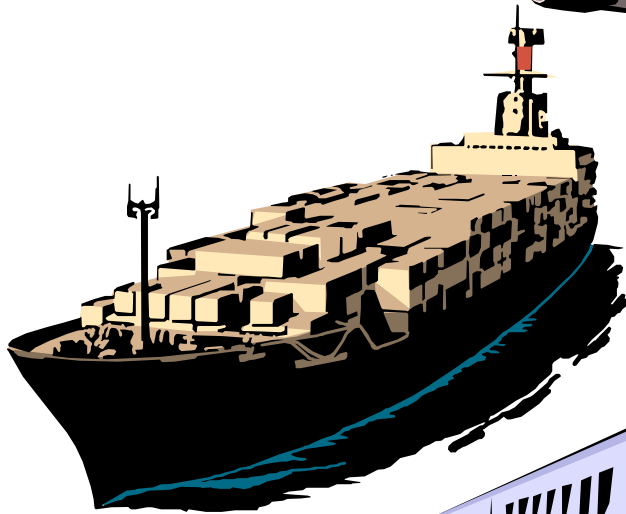
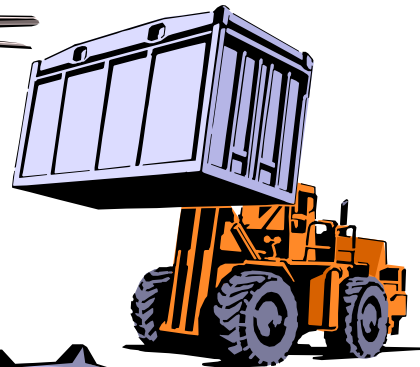
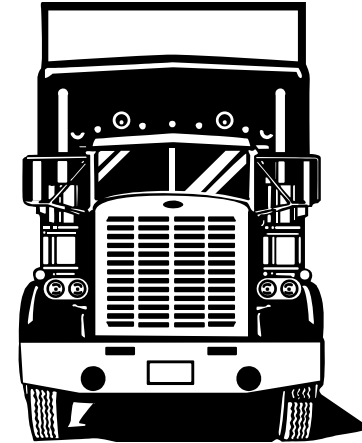
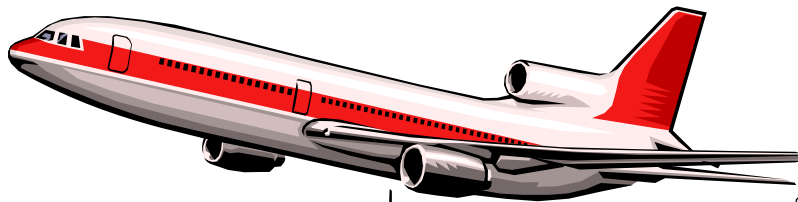


**Donato**  
**Import Export**

# TRANSPORTS



Donato  
Import Export



# Incoterms 2010

**Les règles Incoterms précisent le sens d' une série de termes commerciaux, chacun désigné par trois lettres**



**Donato  
Import Export**

# INCOTERMS 2010



ICC Publication No. 715E, 2010 Edition



**Donato**  
**Import Export**



Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

**Règles pour tout mode de transport :**  
**EXW FCA CPT CIP DAT DAP DD**  
**P**

**Règles applicables au transport maritime**  
**et**  
**au transport par voies fluviales**  
**FAS FOB CFR CIF**

# INCOTERMS 2010

**Règles pour tout mode de transport**

**EXW**

**FCA**

**CPT**

**CIP**

**DAT**

**DAP**

**DDP**



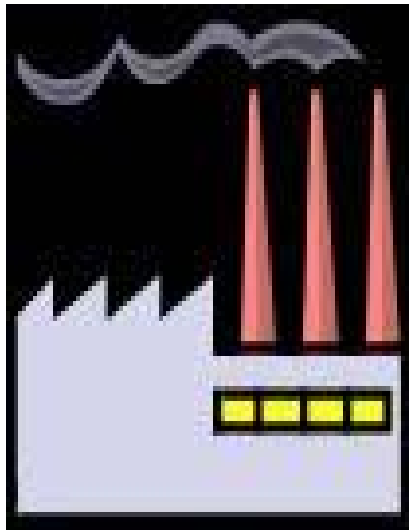
**Donato  
Import Export**



# INCOTERMS 2010

## EXW à l'usine

Vendeur/exportateur



INSÉRER LE LIEU DE LIVRAISON CONVENU

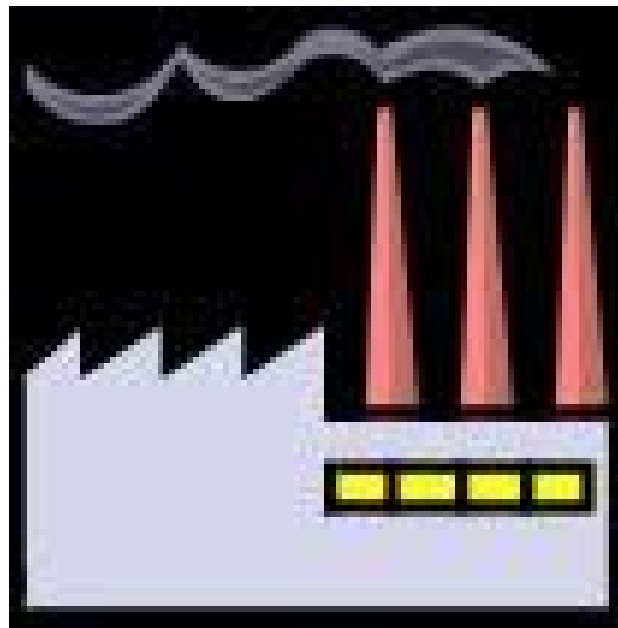


**Donato**  
**Import Export**

# INCOTERMS 2010

## **FCA** FRANCO TRANSPORTEUR

Insérer le lieu de livraison convenu

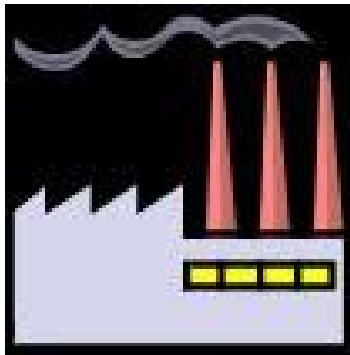


**Donato  
Import Export**

# INCOTERMS 2010

## **CPT** PORT PAYÉ JUSQU'À

Insérer le lieu de livraison convenu



**Donato**  
**Import Export**

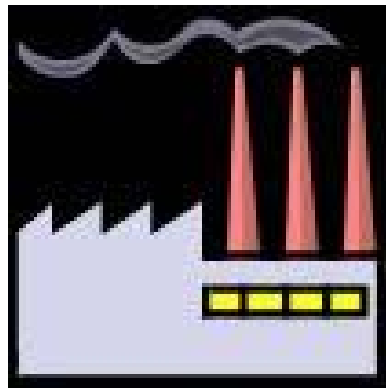
# INCOTERMS 2010



Donato  
Import Export

## **CIP** PORT PAYÉ, ASSURANCE COMPRISE JUSQU'À

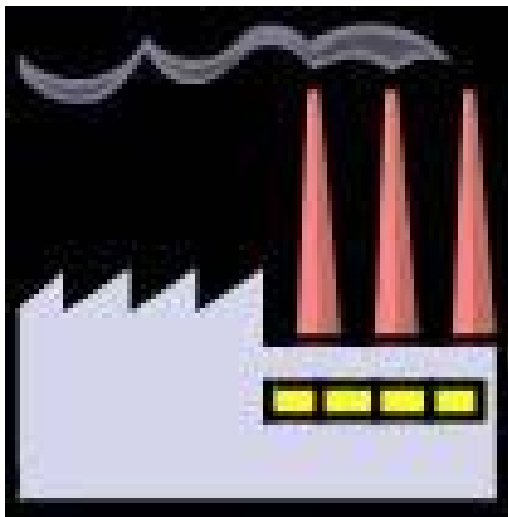
- Insérer le lieu de livraison convenu



# INCOTERMS 2010

## **DAT** RENDU AU TERMINAL

Insérer le terminal convenu au port ou au lieu de destination



TERMINAL

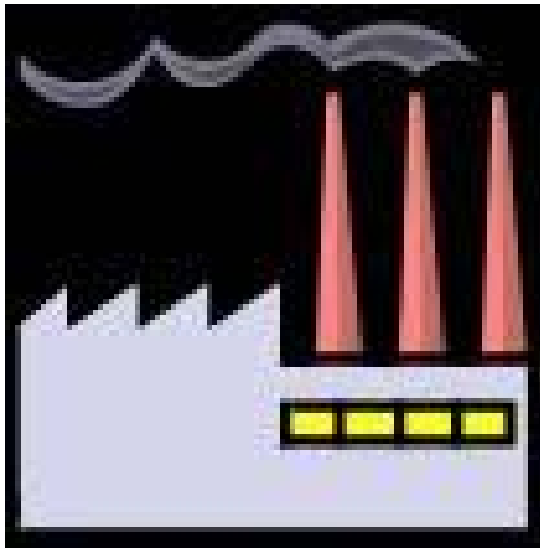


**Donato  
Import Export**

# INCOTERMS 2010

## **DAP** RENDU AU LIEU DE DESTINATION

Insérer le lieu de livraison convenu



DESTINATION

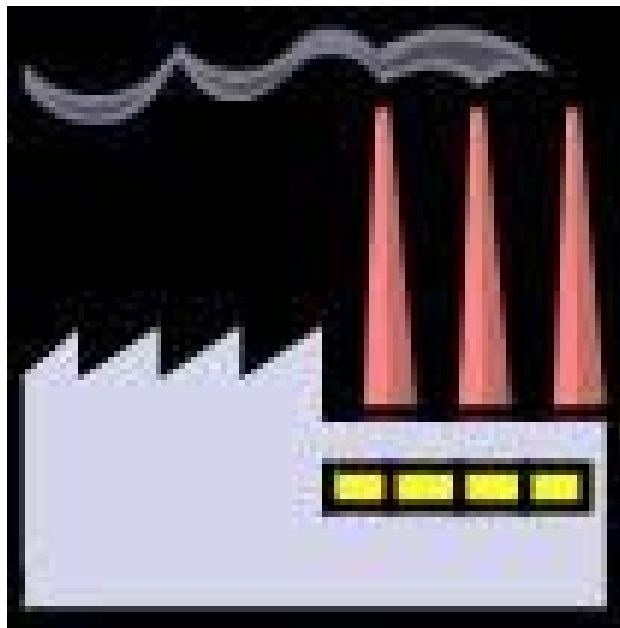


**Donato  
Import Export**

# INCOTERMS 2010

## **DDP** RENDU DROITS ACQUITTÉS

Insérer le lieu de livraison convenu



Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

## RÈGLES APPLICABLES AU TRANSPORT MARITIME ET AU TRANSPORT PAR VOIES FLUVIALES

**FAS**

**FOB**

**CFR**

**CIF**



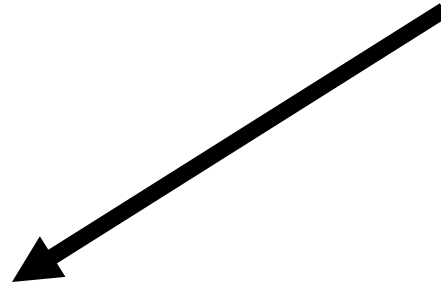
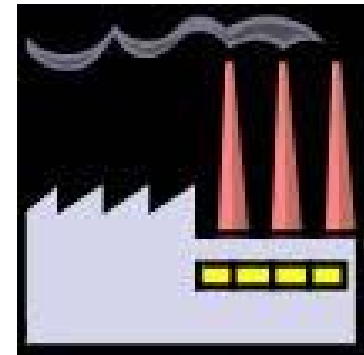
**Donato  
Import Export**



# INCOTERMS 2010

## FAS FRANCO LE LONG DU NAVIRE

Insérer le lieu de livraison convenu



port

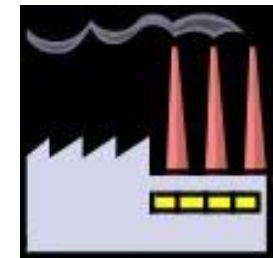
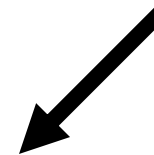
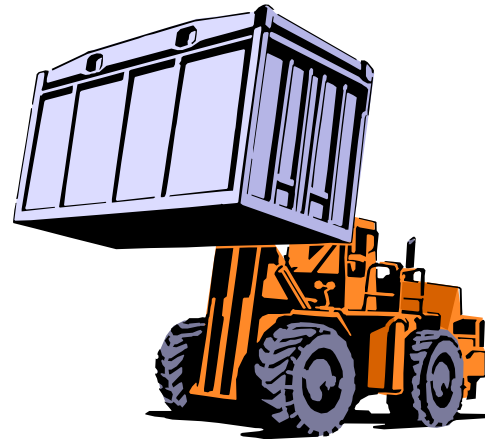


Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

## FOB FRANCO À BORD

Insérer le port d'expédition convenu

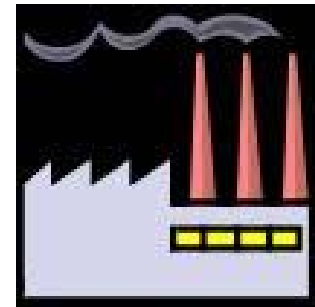


Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

## CFR COUT ET FRET

Insérer le nom du port de destination convenu

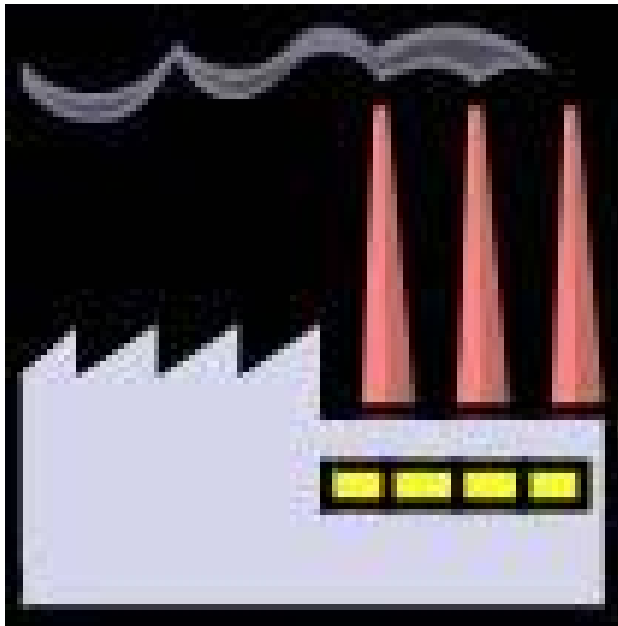


Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

## CIF COUT ASSURANCE ET FRET

Insérer le nom du port de destination



Donato  
Import Export

# INCOTERMS 2010

Les informations se trouvent dans le livre publié  
par la Chambre de Commerce Internationale



**Donato  
Import Export**